

# RAPPORT ANNUEL 2019



## SOMMAIRE

---

L'exercice 2019 en bref	3
Avant-propos	4
Comptes annuels 2019	6
Annexe aux comptes annuels	10
Rapport de l'organe de révisio	24
Organes	28

---

## L'EXERCICE 2019 EN BREF

en KCHF	2019	2018
<b>Total du bilan</b>	<b>1'000'437</b>	<b>1'005'687</b>
Capitaux de prévoyance	890'882	942'049
Provisions techniques	13'276	10'799
Réserve de fluctuation de valeurs	59'846	15'243
Capital de la fondation, fonds libres	14'434	9'761
Cotisations et apports ordinaires et autres	59'736	69'014
Frais administratifs	4'200	3'806
Bénéfice avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	52'158	-29'250
Entreprises membres	874	934
Assurés actifs	8'351	9'268
Bénéficiaires de rentes	2'322	2'385
dont autofinancés	627	577
<b>Degré de couverture en vertu de l'art. 44 OPP2</b>	<b>108,2 %</b>	<b>102,6 %</b>
Degré de couverture des groupes de produits principaux:		
REVOR INVEST	112,8 %	100,7 %
COMPTE REVOR	101,2 %	101,4 %
<b>Performance</b>		
REVOR INVEST	15,13 %	-6,19 %
<b>Rémunération des capitaux d'épargne</b>		
REVOR INVEST	2,00 %	2,00 %
COMPTE REVOR	1,00 %	1,00 %
<b>Intérêt technique</b>	<b>2,00 %</b>	<b>2,00 %</b>

## AVANT-PROPOS

---

### AVEC AGILITÉ VERS L'AVENIR

Chères clientes,  
chers clients,

En 2019 – une année particulière pour REVOR Fondation collective –, nous avons posé des jalons importants pour l'avenir. L'excellente année de placement nous a permis d'accorder une rémunération supplémentaire et d'investir d'autres rendements dans les réserves de fluctuation de valeurs en vue d'assurer la stabilité financière. Nos assurés actifs dans REVOR INVEST bénéficient une fois de plus de rendements plus élevés et d'une plus grande capacité de risque. Le partenariat approfondi avec la Mobilière et le nouveau logiciel pour l'administration font de nous un prestataire plus attrayant en matière de prévoyance professionnelle.

#### REVOR INVEST

La fortune totale dans le groupe de produit REVOR INVEST a enregistré en 2019 un rendement positif de +15.13 %. Le rendement du benchmark s'est élevé à +14.74 % pour la même période – soit une surperformance de +0.39 %. Depuis le début des mesures (01.02.2017 – 31.12.2019), nous avons réalisé un rendement cumulé de +18.16 % resp. +5.89 % p.a. 2019 ayant été une année de placement extrêmement couronnée de succès pour REVOR Fondation collective, le Conseil de fondation a décidé le 12 décembre 2019 de rémunérer le capital vieillesse des assurés actifs au 31 décembre 2019 dans REVOR INVEST avec un pour cent supplémentaire, en plus du taux minimal de 1 % fixé par le Conseil fédéral. Nous créditons cette rémunération supplémentaire au capital vieillesse obligatoire et surobligatoire. En tant que caisse de pension indépendante, REVOR Fondation collective utilise les résultats de la fortune uniquement pour garantir et améliorer les prestations de prévoyance de ses assurés.

#### PARTENARIAT AVEC LA MOBILIERE

Le partenariat entre REVOR Fondation collective et la Mobilière en tant que réassureur existe depuis 1985. Depuis de nombreuses années, elle est aussi partenaire de la coopération de distribution. Nous avons dorénavant étendu ce partenariat dans le domaine de la gestion des actifs et renforcé le partenariat de distribution. Sous la devise « DANS REVOR, IL Y A BEAUCOUP DE MOBI », nous voulons en tant que caisse de pension développer avec la Mobilière des valeurs fondamentales communes, à savoir la pérennité, l'équité, la durabilité et la conscience des coûts.

#### CONCURRENCE

Nous sommes convaincus que REVOR Fondation collective est un prestataire attrayant sur le marché des fondations de prévoyance et qu'elle représente une alternative intéressante aux grandes fondations. Notre croissance est axée de manière exclusive, conséquente et équitable sur la protection de la fortune de nos assurés actifs. Outre les conditions-cadres démographiques, économiques et réglementaires connues, les thèmes suivants dominent actuellement les réflexions de REVOR Fondation collective pour l'avenir : professionnalisation, individualisation et numérisation. Nous trouvons les solutions dans ces domaines en collaborant avec nos clients et nos partenaires. Cela nous permet de nous améliorer constamment et de relever les nouveaux défis de la prévoyance professionnelle.

---

### **NOUVEAU LOGICIEL POUR L'ADMINISTRATION**

Pendant l'année sous revue, nous avons choisi un nouveau logiciel moderne pour l'administration. Au 1er janvier 2020, toutes les données ont été migrées avec succès sur le système innovant de SwissPension. Nos clients ont déjà pu se convaincre du nouveau système avec l'application REVOR ONLINE. Les assurés également pourront accéder de manière plus directe et rapide à leurs données via l'application REVOR.

### **PERSPECTIVE ET REMERCIEMENTS**

Notre stratégie de placement dans REVOR INVEST a un horizon à long terme. Pour compenser les fluctuations sur les marchés des capitaux, nous avons constitué des réserves. Cela nous permet aussi d'agir de manière réfléchie, même en ces temps de mesures COVID19. Nous faisons tout ce qui est nécessaire pour maintenir la stabilité du taux de couverture élevé. Le Conseil de fondation et la direction remercient nos clients pour leur confiance et la collaboration constructive. Nous remercions également nos partenaires qui nous soutiennent, nous encouragent et contribuent à notre amélioration permanente.

Nous adressons aussi un merci particulier à nos collaborateurs et collaboratrices pour leur manière d'agir responsable et leur engagement.

Meilleures salutations

REVOR Fondation collective



Carl von Heeren  
Président conseil de fondation



Georg Dubach  
Gérant

## COMPTES ANNUELS 2019

### BILAN

en KCHF

2019

2018

#### ACTIFS

<b>Placements</b>	<b>999'434</b>	<b>1'004'609</b>
Liquidités et placements sur le marché monétaire	519'884	632'273
Créances de cotisations	1'307	1'437
Autres créances	1'652	1'533
Titres	476'591	369'366
<b>Compte de régularisation actif</b>	<b>1'003</b>	<b>1'078</b>
<b>Total actifs</b>	<b>1'000'437</b>	<b>1'005'687</b>

#### PASSIFS

<b>Dettes</b>	<b>985</b>	<b>1'882</b>
Prestations de libre passage et rentes	162	1'273
Banques / Assurances	225	0
Autres dettes	598	609
<b>Compte de régularisation passif</b>	<b>6'727</b>	<b>10'097</b>
<b>Réserve de cotisations de l'employeur</b>	<b>14'288</b>	<b>15'856</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>904'157</b>	<b>952'848</b>
Capital de prévoyance assurés actifs	724'149	775'508
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	166'732	166'541
Provisions techniques	13'276	10'799
<b>Réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>59'846</b>	<b>15'243</b>
<b>Capital de la fondation, fonds libres (+) / Découvert (-)</b>	<b>14'434</b>	<b>9'761</b>
Fonds libres institutions de prévoyance	14'434	13'416
Découverts institutions de prévoyance	0	-3'655
Fonds libres (+) / Découvert (-) fondation collective	0	0
Situation au début de la période	0	0
Excédent des produits (+) / Excédent des charges (-)	0	0
<b>Total passifs</b>	<b>1'000'437</b>	<b>1'005'687</b>

## COMPTE D'EXPLOITATION

en KCHF	2019	2018
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>	<b>59'736</b>	<b>69'014</b>
Cotisations salariés	25'040	27'580
Cotisations employeurs	28'615	31'335
Prélèvements sur la RCE pour le financement des cotisations	-1'762	-2'190
Apports uniques et rachats	6'238	6'792
Apports dans la réserve de cotisations de l'employeur	1'000	4'866
Subsides fonds de garantie	605	631
<b>Prestations d'entrée</b>	<b>51'804</b>	<b>58'007</b>
Apports de libre passage	51'204	53'549
Apports en cas de reprise d'effectifs d'assurés	304	3'620
Capital de couverture bénéficiaires de rentes	116	209
Fonds libres	188	3'411
Paievements versements anticipés EPL / divorce	296	838
<b>Entrée de fonds venant de cotisations et prestations d'entrée</b>	<b>111'540</b>	<b>127'021</b>
<b>Prestations réglementaires</b>	<b>-46'280</b>	<b>-52'636</b>
Rentes de vieillesse	-21'386	-22'100
Rentes de survivants	-3'968	-3'784
Rentes d'invalidité	-3'754	-3'998
Autres prestations réglementaires	-40	-29
Prestations en capital à la retraite	-15'732	-21'696
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-1'400	-1'029
<b>Prestations de sortie</b>	<b>-146'160</b>	<b>-181'762</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie	-132'974	-166'558
Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie	-11'328	-13'128
Versements anticipés EPL / divorce	-1'858	-2'076
<b>Sortie de fonds pour prestations et versements anticipés</b>	<b>-192'440</b>	<b>-234'398</b>

en KCHF	2019	2018
<b>Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations</b>	<b>52'335</b>	<b>82'701</b>
Dissolution (+) / Constitution (-) capital de prévoyance assurés actifs	60'475	114'301
Dissolution (+) / Constitution (-) capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	-192	-30'715
Dissolution (+) / Constitution (-) provisions techniques	-2'477	7'119
Rémunération du capital épargne	-9'116	-8'030
Dissolution (+) / Constitution (-) réserves de cotisations	1'719	346
Dissolution (+) / Constitution (-) fonds libres institutions de prévoyance	5'581	-3'975
Augmentation (+) / Diminution (-) découverts institutions de prévoyance	-3'655	3'655
<b>Produit des prestations d'assurance</b>	<b>22'596</b>	<b>23'757</b>
Prestations d'assurance	22'596	23'757
Parts d'excédents d'assurances	0	0
<b>Charges d'assurance</b>	<b>-7'471</b>	<b>-7'532</b>
Primes d'assurance	-5'677	-6'281
Primes de risque	-5'274	-5'835
Primes de coûts	-403	-446
Apports uniques aux assurances	-1'418	-898
Cotisations au fonds de garantie	-376	-353
<b>Résultat net de la part assurance</b>	<b>-13'440</b>	<b>-8'451</b>
<b>Résultat net des placements</b>	<b>67'261</b>	<b>-19'952</b>
Produit d'intérêt sur les comptes bancaires et les placements sur le marché monétaire	5'012	6'243
Résultat net sur les créances	15	18
Produit des titres	7'457	6'921
Résultat net des cours sur titres	57'650	-30'350
Intérêts sur les prestations de libre passage	-312	-347
Intérêts sur la réserve de cotisations de l'employeur	-150	-124
Intérêts sur le compte courant de l'employeur	0	-21
Autres charges d'intérêts	-2	-3
Frais administratifs des placements	-2'409	-2'289



en KCHF	2019	2018
<b>Autres produits</b>	<b>2'704</b>	3'025
Contributions aux frais administratifs	2'396	2'758
Produit des services fournis	113	124
Autres produits	195	143
<b>Autres charges</b>	<b>-166</b>	-66
<b>Charges administratives</b>	<b>-4'201</b>	-3'806
Administration en général	-3'606	-3'074
Marketing et publicité	-32	-58
Activité de courtage et d'intermédiaire	-477	-561
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle	-69	-95
Autorités de surveillance	-17	-18
<b>Excédent des produits (+) / Excédent des charges (-) avant constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>52'158</b>	-29'250
<b>Dissolution (+) / Constitution (-) réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>-45'560</b>	24'443
<b>Excédent des produits (+) / Excédent des charges (-)</b>	<b>6'598</b>	-4'807
Part institution de prévoyance	6'598	-4'807
Part fondation collective	0	0

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

### 1\_FONDEMENTS ET ORGANISATION

#### FORME JURIDIQUE ET BUT

REVOR Fondation collective est une fondation du droit privé. Conformément à son acte de fondation, elle a pour but la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et des dispositions d'exécution LPP pour les salariés et les employeurs des employeurs affiliés à la fondation,

avec siège ou établissement stable en Suisse, ainsi que pour leurs proches et survivants, par l'octroi de prestations en cas de vieillesse, de décès et d'invalidité. L'activité s'étend à tout le territoire suisse.

#### ENREGISTREMENT LPP ET FONDS DE GARANTIE

La fondation est enregistrée sous le numéro BE.0833 auprès de l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF). Elle verse les contributions exigées au fonds de garantie.

#### INDICATIONS CONCERNANT L'ACTE DE FONDATION ET LES RÈGLEMENTS

L'exécution de la prévoyance professionnelle et des placements est consignée dans les règlements et les avenants. Il s'agit des documents suivants:

Document	Date	En vigueur dès le	Remarques
Acte de fondation	07.09.2016	31.10.2016	Décidé par l'ABSPF le 31.10.2016
Règlement d'organisation et d'administration	07.12.2017	01.01.2018	Prise de connaissance ABSPF le 16.03.2018
Règlement de prévoyance Prévoyance-Base	08.12.2016	01.01.2017	Prise de connaissance ABSPF le 23.02.2017
Règlement de prévoyance «plans extraobligatoires»	08.12.2016	01.01.2017	Prise de connaissance ABSPF le 23.02.2017
Règlement de placement	03.09.2019	01.07.2019	Prise de connaissance ABSPF le 09.03.2020
Règlement sur la liquidation partielle	18.03.2015	01.01.2015	Approuvé et décidé par l'ABSPF le 31.08.2016
Règlement sur les principes de comptabilisation et d'évaluation	07.09.2016	01.01.2016	Remis à l'ABSPF le 16.11.2016

**ORGANE PARITAIRE DE DIRECTION / HABILITATIONS À SIGNER**

Membres du Conseil de fondation	Représentation	Mandat	Habilitation à signer
Carl von Heeren ***	Représentant empl. / président	2017 – 2021	Collective à deux
Simon Graa *	Représentant empl.	2017 – 2021	Collective à deux
Jean-Claude Reymond	Représentant empl.	2017 – 2021	Collective à deux
Karin Grütter	Représentante sal.	2017 – 2021	Collective à deux
Cornelia Baumann	Représentante sal.	2017 – 2021	Collective à deux
Pia Wiese-Giger **	Représentante sal. / vice-présidente	2017 – 2021	Collective à deux

Commission de placement: \* Président, \*\* Vice-présidente, \*\*\* Membre

**Direction**

Georg Dubach	Directeur
Sabino Di Mambro	Directeur suppl.

**EXPERTS, ORGANE DE RÉVISION, CONSEILLERS, AUTORITÉ DE SURVEILLANCE**

<b>Expert en matière de prévoyance professionnelle</b>	Partenaire contractuel: Swiss Life Pension Services AG, 8022 Zurich, expert exécutant: Guido Aggeler
<b>Organe de révision</b>	T+R AG, Rita Casutt, 3073 Gümligen b. Bern
<b>Mandats de gestion de fortune (assujettissement FINMA confirmé)</b>	Hypothekbank Lenzburg AG, Reto Huenerwadel, 5600 Lenzburg Bank Avera Genossenschaft, Lars Rigling, 8620 Wetzikon Zürcher Kantonalbank, Claudia Wais, 8005 Zürich
<b>Experts externes en placement et investment controlling</b>	PPCmetrics AG, Lukas Riesen, 8021 Zurich
<b>Autorité de surveillance</b>	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPPF), 3000 Berne 14

**EMPLOYEURS AFFILIÉS**

	Effectif fin 2019	Effectif fin 2018	Variation 2019
Angeschlossene Arbeitgeber	874	934	-60

## 2\_MEMBRES ACTIFS ET BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

	Effectif fin 2019	Effectif fin 2018	Variation 2019
<b>Assurés actifs</b>	<b>8'351</b>	9'268	-917
dont arrivées	1'808	2'003	-195
dont départs	-2'725	-3'060	335
<b>Plans de prévoyance</b>			
Plans enveloppants (plans LPP et surobligatoire)	8'226	9'085	-859
Plans extraobligatoires	125	183	-58
<b>Total bénéficiaires de rentes</b>	<b>2'322</b>	2'385	-63
Rentes de vieillesse	1'542	1'550	-8
Rentes d'invalidité	401	440	-39
Rentes de partenaire	263	255	8
Autres rentes	116	140	-24
<b>Dont bénéficiaires de rentes fondation</b>	<b>627</b>	577	50
Rentes de vieillesse	617	566	51
Rentes de partenaire	3	3	0
Autres rentes	7	8	-1

## 3\_TYPE DE RÉALISATION DU BUT

### EXPLICATION DU PLAN DE PRÉVOYANCE (DES PLANS DE PRÉVOYANCE)

REVOR Fondation collective a pour but l'exécution de la prévoyance professionnelle sur la base des normes en vigueur en Suisse. Conformément au règlement d'organisation et d'administration, les tâches et responsabilités sont réparties entre la fondation d'une part et les institutions de prévoyance d'autre part.

Les commissions de prévoyance des institutions de prévoyance choisissent un plan d'assurance adéquat pour les personnes assurées. REVOR Fondation collective assure au moins les prestations requises par la loi. Une solution plus étendue peut être convenue avec la commission de prévoyance. Un contrat d'assurance collective existe avec la Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA, Nyon, pour couvrir les risques décès et invalidité.

### FINANCEMENT, MÉTHODE DE FINANCEMENT

Les plans de prévoyance de REVOR Fondation collective reposent sur la primauté de cotisations. Les prestations pour l'assurance vieillesse dépendent de l'avoir épargné. En cas de décès et d'invalidité, les prestations applicables sont celles du plan de prévoyance de l'institution de prévoyance. Ces risques sont couverts par des contrats de réassurance ad hoc de REVOR Fondation collective. La moitié au moins des cotisations est versée par l'employeur.

Pour les affiliations dans le COMPTE REVOR, l'ensemble de la fortune est placé auprès d'une banque qui verse un taux d'intérêt au moins à hauteur du taux fixé par le Conseil fédéral pour les fonds LPP. Cela permet une rémunération adéquate des capitaux de prévoyance. Pour les affiliations dans REVOR INVEST, une structure de fortune stratégique avec des marges tactiques est définie. Le règlement de placement, valable à partir du 01.07.2019, s'applique aux deux produits.

Le placement individuel de la fortune en titres peut être décidé par les institutions de prévoyance dans le cadre des règlements du Conseil de fondation. En ce qui concerne les placements en titres, il convient de respecter pour chaque institution de prévoyance les dispositions de la prévoyance

professionnelle selon l'OPP2. A cet égard, la responsabilité propre des institutions de prévoyance est prise en compte au moyen d'une convention de couverture intégrale avec l'employeur affilié, afin qu'il n'en résulte pas de financement croisé.

---

#### AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE PRÉVOYANCE

Pour 2020, aucune augmentation de rentes n'a été accordée.

### 4\_PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES, CONTINUITÉ

---

#### CONFIRMATION CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES COMPTES SELON SWISS GAAP RPC 26

Les principes de comptabilité, d'établissement du bilan et d'évaluation sont régis par le droit des obligations et par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), ainsi que par d'autres

dispositions. Les comptes annuels donnent une image fidèle de la fortune, de la situation financière et des résultats de la fondation en accord avec les principes de Swiss GAAP RPC 26.

---

#### PRINCIPES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION

Toutes les opérations sont saisies dans les livres selon le principe de la date de clôture et inscrites au bilan et évaluées sur la base des principes ci-après. Le bilan est en principe établi sur la base du principe brut. Les postes détaillés inscrits dans un poste du bilan sont en principe évalués séparément (évaluation individuelle).

##### Monnaies étrangères:

Cours à la date de clôture du bilan

##### Liquidités, créances et dettes:

Valeur nominale

##### Titres:

Valeur de cours y compris intérêts courus et éventuel revenu accumulé

##### Comptes de régularisation:

Délimitation des éléments charges et produits dans le cadre de l'importance et de la continuité

##### Capital de prévoyance des assurés actifs:

Obligations financières nominale conformément aux capitaux d'épargne versés et rémunérés

##### Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes:

Capital de couverture des bénéficiaires de rentes non réassurés selon l'expert en matière de prévoyance professionnelle

##### Provisions techniques:

Selon les dispositions réglementaires et données de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

##### Réserve de fluctuation de valeurs:

Selon les dispositions du règlement de placement

---

#### MODIFICATION DES PRINCIPES POUR L'ÉVALUATION, LA COMPTABILITÉ ET LA PRÉSENTATION DES COMPTES

Pendant l'exercice, aucune modification n'a été effectuée.

---

## 5\_RISQUES ACTUARIELS / COUVERTURE DES RISQUES / DEGRÉ DE COUVERTURE

### NATURE DE LA COUVERTURE DES RISQUES, RÉASSURANCE

La couverture des risques correspond au plan de prévoyance choisi par les institutions de prévoyance. Les risques actuariels pour le décès et l'invalidité sont réassurés auprès de la Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA.

Depuis le 01.01.2017, le risque actuariel de la vieillesse est de manière autonome par REVOR Fondation collective assumé avec effet rétroactif au 01.01.2014. Les rentes de vieillesse en cours avant le 01.01.2014 restent assumées par les sociétés d'assurance.

### EXPLICATION DES ACTIFS ET PASSIFS RÉSULTANT DE CONTRATS D'ASSURANCE

Il existe des capitaux de couverture de rentes non portés au bilan résultant de contrats d'assurance auprès de deux sociétés d'assurance, la Mobilière Suisse Société

d'assurances sur la vie SA, ainsi que Swiss Life SA, d'un montant total de CHF 304 millions.

### ÉVOLUTION ET RÉMUNÉRATION DES AVOIRS D'ÉPARGNE EN PRIMAUTÉ DE COTISATIONS

en CHF	2019	2018
<b>Capital de prévoyance des assurés actifs au début de l'année</b>	<b>775'508'518</b>	<b>881'779'336</b>
Bonifications de vieillesse provenant des cotisations	44'353'648	48'764'672
Distribution fonds libres/réserve de cotisations de l'employeur	982'370	1'008'632
Libération du paiement des cotisations d'épargne	2'169'467	2'354'547
Apports de libre passage / apports uniques et sommes de rachat	57'442'453	60'340'791
Paiements versements anticipés EPL / divorce	295'966	838'000
Prestations de libre passage en cas de sortie	-132'974'367	-166'557'827
Versements anticipés EPL / divorce	-1'858'068	-2'076'538
Départs à la retraite	-28'530'340	-57'208'947
Cas de décès	-2'357'344	-1'763'831
Correction technique	878	-1
Rémunération du capital de prévoyance des assurés (1 %)	6'853'573	7'184'712
Intérêt supplémentaire REVOR INVEST (1 %)	2'262'575	844'972
<b>Capital de prévoyance des assurés actifs à la fin de l'année</b>	<b>724'149'329</b>	<b>775'508'518</b>

### MONTANT DES AVOIRS DE VIEILLESSE SELON LA LPP

en CHF	2019	2018
<b>Avoir de vieillesse selon la LPP à la fin de l'année</b>	<b>491'825'427</b>	<b>529'274'371</b>
<b>Intérêt minimal LPP</b>	<b>1,00 %</b>	<b>1,00 %</b>

### ÉVOLUTION DU CAPITAL DE COUVERTURE POUR LES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

en CHF	2019	2018
<b>Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes au début de l'année</b>	<b>166'540'535</b>	135'825'265
Apports provenant des retraites et réassurance	12'811'911	35'530'897
Versements de rentes et indemnités en capital	-9'177'975	-8'682'008
Changements résultant d'entrées/sorties d'institutions de prévoyance	-9'123'355	-7'044'834
Nouveau calcul de l'expert en matière de prévoyance professionnelle	5'681'066	10'911'215
<b>Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes à la fin de l'année</b>	<b>166'732'182</b>	166'540'535

### ÉVOLUTION DES FONDS LIBRES DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

en CHF	2019	2018
<b>Fonds libres des institutions de prévoyance au début de la période</b>	<b>13'416'048</b>	14'248'333
Changements résultant d'entrées/sorties d'institutions de prévoyance	-560'283	1'369'707
Distribution des fonds libres aux assurés	-1'365'453	-1'050'291
Augmentation (+) / diminution (-) résultant de découverts	-3'655'195	3'655'195
Excédent de produits (+) / Excédent de charges (-)	6'598'498	-4'806'896
<b>Fonds libres des institutions de prévoyance en fin d'année</b>	<b>14'433'615</b>	13'416'048

### RÉSULTAT DE LA DERNIÈRE EXPERTISE ACTUARIELLE

L'expertise actuarielle de REVOR Fondation collective a été établie selon les principes et les directives pour les experts en caisses de pension ainsi que selon les directives techniques DTA 1 à 7 de la Chambre suisse des experts en caisses de pension. Sur la base de l'évaluation de la situation financière de la fondation au 31.12.2019, l'expertise confirme qu'à cette date

- \_ la fondation selon l'art. 52e al. 1 let. a LPP est à même de remplir ses engagements;
- \_ les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales actuellement en vigueur (art. 52e al. 1 let. b LPP);
- \_ les bases démographiques utilisées sont adéquates
- \_ le taux d'intérêt technique est adéquat;
- \_ les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes.
- \_ le rendement cible est inférieur au rendement attendu.

**CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES**

en CHF	2019	2018
Capital de prévoyance des assurés actifs	724'149'329	775'508'518
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	166'732'182	166'540'535
<b>Provisions techniques</b>	<b>13'276'000</b>	<b>10'799'000</b>
Provision pour rentes excédentaires	4'576'000	5'003'000
Provision pour taux de conversion	8'700'000	5'796'000
<b>Total capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>904'157'511</b>	<b>952'848'053</b>

**EXPLICATIONS CONCERNANT LES PROVISIONS TECHNIQUES****Provision pour rentes excédentaires**

Les rentes de vieillesse en cours sont composées d'une part garantie et d'une part excédentaire non garantie. Si le réassureur réduit ou supprime la part excédentaire, REVOR Fondation collective doit financer elle-même cette part supprimée. La provision pour rentes excédentaires est constituée à cet effet.

**Provision pour taux de conversion**

REVOR Fondation collective assume elle-même le risque de longévité pour les rentes de vieillesse depuis le 01.01.2014. Pour les nouvelles rentes de vieillesse, le taux de conversion réglementaire et technique correct est appliqué. Pour les assurés qui disposent principalement d'avoirs de vieillesse LPP, il peut en résulter cependant une perte en cas de départ à la retraite. La provision sert à couvrir ces pertes.

**BASES TECHNIQUES ET AUTRES HYPOTHÈSES PERTINENTES SUR LE PLAN ACTUARIEL**

Les calculs actuariels pour les provisions techniques ont été effectués à l'aide des bases techniques pour les caisses de pension LPP 2015 TG à un taux d'intérêt technique de 2,0 % (année précédente: 2,0 %).

Les calculs actuariels pour la réassurance des risques vieillesse (bis 31.12.2013), décès et invalidité se fondent sur les bases techniques du réassureur.

**DEGRÉ DE COUVERTURE EN VERTU DE L'ART. 44 OPP2**

	2019	2018
<b>Degré de couverture</b>	<b>108,2 %</b>	<b>102,6 %</b>
Dans les principaux groupes de produits, le degré de couverture se présente ainsi:		
REVOR INVEST	112,8 %	100,7 %
COMPTE REVOR	101,2 %	101,4 %



---

## 6\_ EXPLICATION DU PLACEMENT DE LA FORTUNE ET DE SON RÉSULTAT NET

---

### EXIGENCES CONCERNANT LA GESTION DE FORTUNE

Les instituts chargés des mandats de gestion de fortune répondent à toutes les exigences selon l'art. 51b al. 1 LPP ainsi qu'aux critères d'admission selon l'art. 48f al. 4 OPP2.

---

### ORGANISATION DER ANLAGETÄTIGKEIT FÜR VORSORGEWERKE REVOR INVEST

L'organisation de l'activité de placement ainsi que les principes et directives applicables à la gestion de fortune sont consignés dans le règlement de placement.

Le Conseil de fondation a mis en place une commission de placement. Elle est responsable de la mise en œuvre et du contrôle de la stratégie de placement.

---

### ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DE PLACEMENT POUR LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE COMPTE REVOR

Le Conseil de fondation fixe dans un règlement les conditions pour l'activité de placement des institutions de prévoyance avec une solution de compte.

---

### ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DE PLACEMENT POUR LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE REVOR FONDS

Le Conseil de fondation fixe dans le règlement de placement les conditions pour le placement individuel de la fortune en titres des institutions de prévoyance.

La fortune est placée de manière indirecte dans des fondations de placement qui répondent aux exigences de l'OPP2.

---

### APPLICATION DES EXTENSIONS (ART. 50 AL. 4 OPP2) AVEC PRÉSENTATION CONSÉQUENTE DU RESPECT DE LA SÉCURITÉ ET DE LA RÉPARTITION DES RISQUES (ART. 50 AL. 1-3 OPP2)

Pendant l'exercice, aucune extension selon l'art. 50 al. 4 OPP2 n'a été appliquée.

---

### RÉTROCESSIONS ET LIENS D'INTÉRÊTS

L'art. 5.5 du règlement de placement régit les indemnités et les restitutions des avantages financiers aux établissements chargés de la gestion de la fortune de la fondation. Toutes les banques de dépôt ont remboursé les éventuelles rétrocessions à la fondation ou des attestations prouvent qu'aucune rétrocession n'a été encaissée.

Le Conseil de fondation a contrôlé et consigné au procès-verbal les liens d'intérêt selon l'art. 48l OPP2 en attestant que ceux-ci pouvaient être considérés comme étant sans risque. Les banques chargées de la gestion de fortune ont confirmé qu'elles veillaient avec soin à éviter les conflits d'intérêt pour pouvoir garantir avoir respecté les dispositions en question.

---

**OBJECTIFS ET CALCUL DES RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS**

en CHF	Volume fin 2019	Volume fin 2018
<b>Réserves de fluctuation de valeurs (RVF) et leurs objectifs</b>		
<b>RVF des institutions de prévoyance avec REVOR Fonds</b>		
Objectif RVF en % de la fortune du fonds investie	14-20 %	10-24 %
Objectif RVF en CHFF	807'754	1'680'916
RVF comptabilisée en % de la fortune du fonds investie	17,71 %	13,77 %
RVF comptabilisée en CHF	807'754	1'410'398
<b>RVF de la fondation collective pour REVOR INVEST</b>		
Objectif RVF en % des dettes	17,40 %	17,40 %
Objectif RVF en CHF	45'916'536	35'928'603
RVF comptabilisée en % des dettes	9,43 %	0,00 %
RVF comptabilisée en CHF	24'886'595	0
<b>RVF de la fondation collective pour COMPTE REVOR</b>		
Objectif RVF en % des liquidités	0,70 %	0,70 %
Objectif RVF en CHF	3'639'191	4'425'906
RVF comptabilisée en % des liquidités	0,70 %	0,70 %
RVF comptabilisée en CHF	3'639'191	4'425'906
<b>RVF de la fondation collective pour REVOR Fondation</b>		
Objectif RVF en % des dettes	17,40 %	17,40 %
Objectif RVF en CHF	31'495'606	31'018'301
RVF comptabilisée en % des dettes	16,86 %	5,28 %
RVF comptabilisée en CHF	30'512'583	9'406'688
<b>Total RVF comptabilisée en CHF selon bilan</b>	<b>59'846'123</b>	<b>15'242'992</b>

---

**EXPLICATIONS CONCERNANT LES RFV DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE AVEC REVOR FONDS**

Stratégie	Nbre institutions fin 2019	Montant en CHF fin 2019	Nbre institutions fin 2018	Montant en CHF fin 2018
<b>REVOR Fonds</b>				
<b>(selon nouveau règlement de placement, en vigueur dès le 01.07.2019)</b>				
Objectif RFV 14 % (part actions 25 %) RFV comptabilisée	0	0		
Objectif RFV 17 % (part actions 35 %) RFV comptabilisée	2	592'177		
Objectif RFV 20 % (part actions 45 %) RFV comptabilisée	1	215'577		
<b>B1</b>				
<b>(selon ancien règlement de placement, en vigueur jusqu'au 30.06.2019)</b>				
Objectif RFV 17 % RFV comptabilisée			1	1'227'029 956'511
<b>Alternatif</b>				
<b>(selon ancien règlement de placement, en vigueur jusqu'au 30.06.2019)</b>				
Objectif RFV 15 % RFV comptabilisée			2	453'887 453'887

**PRÉSENTATION DE LA FORTUNE PAR CATÉGORIES DE PLACEMENTS**

en CHF	Structure en % fin 2019	Montant fin 2019	Structure en % fin 2018	Montant en fin 2018
<b>Liquidités et placements sur le marché monétaire</b>	51,9 %	519'884'456	62,8 %	632'272'247
<b>Créances</b>	0,2 %	1'651'936	0,2 %	1'533'204
<b>Placements auprès de l'employeur</b>	0,1 %	1'306'564	0,1 %	1'437'363
<b>Titres</b>				
Placements en obligations	8,2 %	82'529'931	6,6 %	66'392'156
Fondations de placements obligation	11,6 %	115'661'659	8,1 %	81'688'235
Placements en actions	3,0 %	30'447'618	3,0 %	30'303'563
Fondations de placements actions	17,9 %	179'445'503	13,7 %	138'008'407
Fondations de placements immobilière	6,8 %	68'505'984	5,3 %	52'973'689
Placements alternatifs	0,0 %	0	0,0 %	0
<b>Total titres</b>	47,6 %	476'590'695	36,7 %	369'366'050
<b>Compte de régularisation actif</b>	0,3 %	1'003'153	0,2 %	1'078'534
<b>Total actifs</b>	100,0 %	1'000'436'804	100,0 %	1'005'687'398
<b>Total monnaies étrangères</b>	20,9 %	209'043'437	15,4 %	154'709'788
Total monnaies étrangères non couvertes	6,2 %	61'823'415	4,8 %	48'412'777

**Stratégies de placement**

Les placements de la fortune de la fondation englobent des produits avec différentes stratégies de placement:

- \_ REVOR INVEST, stratégie à long terme selon le règlement de placement
- \_ REVOR FONDS, stratégies de placement individuelles selon le règlement de placement
- \_ COMPTE REVOR, solution avec garantie d'intérêt minimal LPP

Les délimitations de catégories selon l'art. 55 OPP2 ainsi que les différentes stratégies de placement sont respectées.

**INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS EN COURS (OUVERTS)**

en CHF	Montant fin 2019	Montant fin 2018
<b>Valeur marchande des placements structurés à caractère dérivé</b>	0	0

**EXPLICATION DU RÉSULTAT NET DU PLACEMENT DE LA FORTUNE**

en CHF	Rendement du Ø-capital* 2019	Ø-capital* 2019	Rendement du Ø-capital* 2018	Ø-capital* 2018
<b>Liquidités et placements sur le marché monétaire</b>	<b>0,98 %</b>	<b>509'548'811</b>	1,03 %	603'231'980
<b>Titres</b>	<b>14,79 %</b>	<b>424'059'941</b>	-6,43 %	400'102'624
<b>Total actifs</b>	<b>7,50 %</b>	<b>935'560'973</b>	-1,71 %	1'005'840'250

\* Le capital moyen se calcule comme suit:  
(somme du capital à la fin du mois de janvier à décembre)

12

**Explications concernant REVOR INVEST**

La fortune dans le groupe de produit REVOR INVEST se compose des trois mandats mixtes de la Hypo- thekarbank Lenzburg (actif), de la Bank Avera (actif) et de la Banque Cantonale de Zurich (passif) et s'élève au 31.12.2019 à un montant total de CHF 476,3 millions. En 2019, REVOR INVEST enregistre une performance de +15,13 %.

Le rendement du portefeuille s'élève, depuis le début des mesures (01.02.2017 - 31.12.2019), à +18,16 %.

Le factsheet mensuel sur notre page d'accueil [www.revor.swiss](http://www.revor.swiss) contient des informations supplémentaires à ce sujet.

**EXPLICATIONS CONCERNANT LES FRAIS DE GESTION DE FORTUNE**

en CHF	2019	2018
<b>Placements transparents / taux de transparence en matière de frais</b>		
Placements de la fortune selon bilan	999'433'651	1'004'608'864
./ placements non transparents	0	0
<b>Total placements transparents</b>	<b>999'433'651</b>	<b>1'004'608'864</b>
<b>Taux de transparence en matière de frais</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>
<b>Frais de gestion de fortune présentés</b>		
Frais de gestion de fortune directs comptabilisés	1'268'956	1'304'672
Somme de tous les coûts pour les placements collectifs	1'139'844	984'177
<b>Total des frais de gestion de fortune présentés</b>	<b>2'408'800</b>	<b>2'288'849</b>
<b>Total des frais de gestion de fortune en % des placements transparents</b>	<b>0,24 %</b>	<b>0,23 %</b>

**EXPLICATION DES PLACEMENTS AUPRÈS DE L'EMPLOYEUR ET DE LA RÉSERVE DE COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR**

en CHF	Montant fin 2019	Montant fin 2018
Compte courant cotisations des institutions de prévoyance	1'306'564	1'437'363
<b>Total créances de cotisations</b>	<b>1'306'564</b>	<b>1'437'363</b>

en CHF	2019	2018
<b>Réserve de cotisations de l'employeur au début de l'année</b>	<b>15'856'119</b>	<b>16'078'266</b>
Versements	1'000'000	2'435'689
Reprise d'institutions de prévoyance	0	2'430'335
Utilisations	-1'762'043	-2'189'853
Remise à d'autres fondations de prévoyance	-956'365	-3'022'415
Rémunération de la réserve de cotisations de l'employeur*	150'117	124'097
<b>Réserve de cotisations de l'employeur à la fin de l'année</b>	<b>14'287'828</b>	<b>15'856'119</b>

\* La rémunération de la réserve de cotisations de l'employeur dépend de la performance réalisée et s'élève au maximum au taux d'intérêt LPP.

**EXERCICE DES DROITS SOCIAUX DANS LES SOCIÉTÉS ANONYMES SELON L'ORAB**

Les droits de vote des actions suisses que nous détenons ont été exercés dans le sens de l'«ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb)». Le Conseil de fondation a suivi toutes les propositions du conseil d'administration.

**7\_ EXPLICATION D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION****COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS ET PASSIFS**

en CHF	2019	2018
<b>Composition du compte de régularisation actif</b>		
Prestations de sortie payées, non traitées sur le plan technique	75'004	399'483
Libération du paiement des cotisations d'épargne encore non reçues mais traitées sur le plan technique	776'788	506'859
Autres actifs transitoires	151'361	172'193
<b>Total du compte de régularisation actif</b>	<b>1'003'153</b>	<b>1'078'535</b>
<b>Composition du compte de régularisation passif</b>		
Prestations d'entrée payées, non traitées sur le plan technique	5'691'346	8'676'938
Autres passifs transitoires	1'035'568	1'420'527
<b>Total du compte de régularisation passif</b>	<b>6'726'914</b>	<b>10'097'465</b>

## PARTICIPATION AUX EXCÉDENTS RÉSULTANT DE CONTRATS D'ASSURANCE

Selon le décompte de la Mobilière, il n'y a pas eu de participation aux excédents en 2019 pour l'année d'assurance 2018.

## 8\_ CONDITIONS DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Les autorités de surveillance n'ont posé aucune condition.

## 9\_ AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION FINANCIÈRE

### DÉCOUVERT / EXPLICATION DES MESURES PRISES (ART. 44 OPP2)

A la fin 2019, aucune institution de prévoyance ne présente de découvert. Les faibles découverts enregistrés à la fin de l'année précédente dans le groupe de produit principal REVOR INVEST étaient uniquement dus à la performance négative par rapport à la fin de l'année 2018 et étaient à nouveau déjà entièrement résorbés au printemps 2019.

### EXPLICATION CONCERNANT LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE AVEC DÉCOUVERTS

	2019	2018
Nombre d'institutions de prévoyance avec découvert	0	130
dont celles avec degré de couverture entre 90 et 99%	0	130
dont celles avec degré de couverture inférieur à 90 %	0	0
Total du découvert des institutions de prévoyance	0	-3'655'195

### LIQUIDATIONS PARTIELLES

Au niveau des institutions de prévoyance, certaines présentent l'état de fait d'une liquidation partielle. Le traitement aura lieu en 2020. Le Conseil de fondation statuera sur les éventuelles liquidations partielles qui ne devront pas avoir lieu pour des motifs économiques.

Au niveau de la fondation collective, il n'y a pas d'état de fait de liquidation partielle

## 10\_ ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU JOUR DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

L'inquiétude concernant la propagation du coronavirus ainsi que les évolutions économiques qui en résultent ont eu entraîné des corrections de cours importantes au moment de l'établissement du bilan. L'institution de prévoyance dispose, pour compenser les corrections de

cours, de réserves de fluctuation de valeurs correspondantes (voir Annexe aux comptes annuels, chiffre VI). L'impact financier sur l'institution de prévoyance ne peut pas être estimé au moment de l'établissement du bilan.

## RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Wirtschaftsberatung  
Wirtschaftsprüfung  
Steuerberatung



### Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels d'une institution de prévoyance avec plusieurs œuvres de prévoyance au Conseil de fondation de la REVOR fondation collective, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de REVOR fondation collective, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe (pages 6 à 23) pour l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

#### *Responsabilité du Conseil de fondation*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### *Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle*

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e, al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

#### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de contrôles en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.



Wirtschaftsberatung  
Wirtschaftsprüfung  
Steuerberatung



### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

### Autres points

Les comptes annuels de REVOR fondation collective pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé dans son rapport en date du 27 mai 2019 une opinion non modifiée sur ces comptes annuels.

### Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c, al.1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

## RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

---

Wirtschaftsberatung  
Wirtschaftsprüfung  
Steuerberatung



Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Guemligen, le 19 mai 2020

T+R SA

Vincent Studer  
Expert-comptable diplômé  
Expert-réviseur agréé

Rita Casutt  
Experte-comptable diplômée  
Experte-réviseur agréée

Responsable du mandat



## ORGANES

---

### LE CONSEIL DE FONDATION

---

#### REPRÉSENTANTS DES EMPLOYEURS



**Carl von Heeren**

Président Conseil de fondation

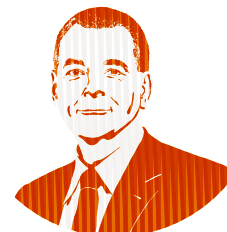
Directeur Ireca AG  
5734 Reinach



**Simon Graa**

Membre Conseil de fondation

Membre de la direction  
SB Saanen Bank AG  
3792 Saanen



**Jean-Claude Reymond**

Membre Conseil de fondation

Direction  
Chaletbau Matti Architektur AG  
3780 Gstaad

#### REPRÉSENTANTES DES SALARIÉS



**Cornelia Baumann**

Membre Conseil de fondation

Secrétaire communale/  
gestionnaire des finances  
3207 Wileroltigen



**Karin Grütter**

Membre Conseil de fondation

Membre de la direction  
Inter-Translations SA  
3001 Bern



**Pia Wiese-Giger**

Vice-présidente Conseil  
de fondation

Agente fiduciaire  
Häfliiger Treuhand AG  
5043 Holziken

---

## REVOR FONDATION COLLECTIVE

---

### DIRECTION

Georg Dubach  
Sabino Di Mambro

---

### CADRES

Peter Oppliger  
Roman Kahr  
Edwald Stampfli  
Raphael Rutschi

---

### ORGANE DE RÉVISION

T+R AG, Rita Casutt, 3073 Gümligen b. Bern

---

### EXPERT ACTUARIEL

Swiss Life Pension Services AG, Zurich  
Guido Aggeler

---

### DOMICILE

REVOR Fondation collective  
Gutenbergstrasse 48  
3011 Berne  
031 310 58 85  
info@revor.swiss  
www.revor.swiss

---

---